



COMMUNE D'HERZEELE

PROCES VERBAL du Conseil Municipal

24 juin 2024

Date de la convocation et de l'affichage : 18 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de HERZEELE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCKE Stéphane,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	18
Nombre de présents	12
Nombre de votants par procuration	3
Nombre de suffrages exprimés	15

Etaient présents : (12)

M. FRANCKE Stéphane, Maire, PICOTIN Gaëtan, BOUCKENOOGHE Céline, GERVOIS Nicolas, adjoint(e)s au maire, LOONES Sylvie, GOCYK Béatrice, TROLET Cédric, POILLON Jean-Claude, PRUVOST Sonia, VANHERSEL Valérie, VANOOSTEN Laurence, HAVET Pierre-André, conseiller(e)s.

Ont donné procuration : (3)

- Monsieur BONNET Dominique a donné pouvoir à Monsieur TROLET Cédric
- Monsieur BEUN Régis a donné pouvoir à Monsieur PICOTIN Gaëtan,
- Monsieur DEQUIDT Pascal a donné pouvoir à Monsieur GERVOIS Nicolas,

Absents/excusés (3) :

- Madame CICHY Claire
- Madame ACTHREGALLE Caroline
- Madame DEVEY Elodie

Secrétaire de séance : PICOTIN Gaëtan

1) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 avril 2024

Madame VANHERSEL Valérie apporte la remarque suivante dans ce procès-verbal : « *le point de l'attribution des subventions communales aux associations ne reflète pas ses propos* ».

Monsieur le maire lui rappelle la teneur des échanges, et invite le conseil municipal à confirmer ses propos. Le procès-verbal est approuvé.

VOTE DU CONSEIL

POUR	Unanimité
CONTRE	
ABSTENTION	

2) Reconduction du contrat d'entretien de la vitrerie des bâtiments communaux

Le contrat d'entretien avec la SNEM étant annuel, un devis a été sollicité pour la période 2024-2025.

Monsieur le Maire rappelle que quatre interventions sont programmées : dernière semaine d'août, deuxième semaine des vacances d'automne, des vacances d'hiver et celles de printemps. Le devis s'élève à 5 803.10 € TTC, légèrement supérieur au contrat 2023-2024 (5 745.60 € TTC) soit 57.50 € TTC d'augmentation.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la reconduction de ce contrat.

VOTE DU CONSEIL

POUR	Unanimité
CONTRE	
ABSTENTION	

3) Reconduction de l'adhésion au groupement de commandes « reliure et restauration » proposée par le CDG59

La commune est adhérente au groupement de commande en cours qui s'achève le 30 avril 2025. Le Centre de Gestion propose un renouvellement de cette adhésion qui interviendrait dès le 1^{er} mai 2025. Si la commune souhaite reconduire son adhésion, elle doit l'acter par délibération du conseil municipal avant la fin du mois de septembre 2024 afin que le Centre de Gestion lance les marchés et assure la continuité des prestations en temps voulu.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce renouvellement et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Monsieur **POILLON Jean-Claude** se demande s'il s'agit bien d'une reconduction ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et souligne que certains registres ont besoin d'être restaurés.

VOTE DU CONSEIL

POUR	Unanimité
CONTRE	
ABSTENTION	

4) Etude financière – Recours à l'emprunt

Monsieur le Maire a rencontré récemment Monsieur WULLENS, Conseiller aux Décideurs Locaux pour le Service de Gestion Comptable de Dunkerque, comme il le fait régulièrement afin de faire un point sur la situation financière globale de la commune.

Monsieur WULLENS a confirmé les propos qu'il avait tenus lors du précédent entretien, à savoir la situation saine de la collectivité, la gestion rigoureuse des dépenses et le suivi régulier des recettes, notamment en matière de subventions versées par les institutions.

Cependant, il a fallu faire face courant 2023 aux dépenses liées aux travaux de restauration de l'église, d'autant plus que la dépense initiale est grevée d'environ 58 000 € pour supplément de travaux (DEL n° 19/2024).

Monsieur le Maire rappelle qu'une ligne de trésorerie de 368 000 € a été ouverte en octobre 2023 pour pallier l'insuffisance de trésorerie face à la forte affluence de factures sur un temps donné. Le contrat lié à cette ligne de trésorerie va toucher à sa fin en septembre 2024 où le montant de 368 000 € devra être restitué à l'organisme prêteur.

A ce jour, les versements de subventions sont en grande partie acquis.

1/ Région HDF (opération église) : 25 000.00 € attendus, correspondant au solde de la subvention accordée pour un montant global de 125 000.00 €

2/ Département du Nord (opération église) : Nous venons de percevoir le solde de 139 000.00 € sur les 250 000.00 € octroyés.

3/ Fonds de concours (CCHF) : 114 924.00 € sollicités, correspondant à un acompte de 60 % du fonds total d'un montant de 191 540.00 €.

4/ DETR 2019 dont la seconde demande de prorogation liée à la période sanitaire n'est toujours pas actée. La Préfecture du Nord a transmis le dossier à l'Administration centrale à Paris, dossier qui devrait aboutir courant juillet. Cela représente une somme de 121 000 €

5/ Hors subvention, le FCTVA 2024 sur dépenses d'investissement 2023 : 125 637.00 € attendus fin juillet.

Face à ces recettes, nous devons encore mandater des situations de travaux importantes sur l'opération église qui prendra fin en juillet prochain.

Au vu de cette régularité de recettes et dépenses, liées à des opérations en cours, il s'avère que la situation de trésorerie sera aussi compliquée en fin d'été 2024 qu'en fin d'été 2023 avant de retrouver une stabilité en fin d'année courante.

Après analyse de ces différents points par et avec Monsieur WULLENS, et afin d'envisager sereinement les mois à venir, Monsieur le Maire suggère de recourir à l'emprunt. Cette proposition est faite au vu des échéances annuelles des trois emprunts en cours qui tendront régulièrement vers la baisse (77 416 € en 2024, 71 486 € en 2025, 43 176 € en 2026) pour descendre de manière significative à 11 622 € de 2027 à 2031. Un nouvel emprunt permettrait dès 2025, sans autre nouvelle opération d'envergure, de se projeter dans l'acquisition future du café des Orgues. Dans l'attente de financements autres, la commune pourrait déjà constituer une réserve sur ses fonds propres.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil sur cette projection à court et long terme. Une étude auprès de différents organismes bancaires a été lancée afin d'obtenir, sans aucun engagement, informations et propositions permettant une lisibilité sur les années à venir.

Le montant demandé serait de 400 000 € emprunté sur 15 ans, montant conseillé par Monsieur WULLENS.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à prendre part au vote.

Monsieur **POILLON Jean-Claude** demande si des études ont déjà été faites et si cet emprunt couvre le remboursement du crédit de trésorerie ?

Monsieur le Maire annonce que plusieurs organismes bancaires ont été consultés, que le taux avoisinerait 4.15%, que l'emprunt permettra le remboursement de la ligne de trésorerie en septembre pour un montant de 368 000 €.

Madame **VANHERSEL Valérie** se demande si : « sur les 368 000 € une partie a déjà été perçue, par conséquent, il ne reste pas la totalité à rembourser et si nous avons déjà obtenu les subventions attendues ?

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu des surcoûts au niveau du cheneau pour un montant de 58 000.00 €. Que les subventions perçues à ce jour aident à payer les travaux de l'église.

Madame **VANHERSEL Valérie** souhaite avoir un tableau récapitulatif des dépenses et des recettes affectées à chaque opération Eglise. « *Que 400 000 € c'est énorme ! Il n'y a pas de visibilité ! Que cela revient à un nouveau projet ! Nous n'allons pas réemprunter pour rembourser ceux que nous avons déjà. Cela doit être sur les fonds propres de la commune* ».

Monsieur le Maire précise que le montant de l'ensemble des factures à recevoir pour les travaux de l'église et que le montant des subventions à percevoir, s'équilibrent. Mais, nous devons rembourser le crédit de trésorerie.

Madame **VANHERSEL Valérie** se demande dans quel est l'état de la trésorerie à ce jour ?

Monsieur le Maire répond que la trésorerie est surveillée de près et s'élève au jour du conseil à 294 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que le coût de l'opération initial était autour des 600 000 €, et qu'aujourd'hui il s'élève à plus de 900 000 € HT.

Madame **VANHERSEL Valérie** rétorque que les travaux ayant débuté plus tard il n'y a pas eu le versement de la DETR.

Monsieur le Maire informe que le dossier a été validé par le sous-préfet, transmis au préfet et la demande a été envoyée à Paris.

Madame **VANHERSEL Valérie** demande une précision sur la phrase « *Un nouvel emprunt permettrait dès 2025, sans autre nouvelle opération d'envergure, de se projeter dans l'acquisition future du café des Orgues* ». Cela concerne-t-il ce nouvel emprunt ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Madame **VANHERSEL Valérie** souligne que « *cela veut dire que sur la fin du mandat, il n'y aura pas d'autres travaux engagés tels que la mairie, de la salle inter-société ?* »

Monsieur le Maire répond que cela dépendra des choix du conseil municipal.

Monsieur **GERVOIS Nicolas** souligne également que la commune a dû faire face à des travaux imprévus, charpente de l'école, travaux complémentaires à l'église.

Monsieur le Maire informe qu'il faudra rester raisonnable dans les travaux à venir. Les priorités ont été faites, nous avons entretenu l'existant. Que nous ne sommes pas à l'abri d'une mauvaise surprise, citant par exemple le remplacement du tablier du télescopique qui a coûté 4500 €.

Monsieur le Maire rappelle les conclusions de Monsieur **WULLENS** précisant que la situation de la commune est saine, que la Capacité d'Autofinancement (CAF) de la commune dépasse chaque année les 200 000 € et qu'actuellement nous avons eu plus de dépenses que d'entrées de trésorerie.

Monsieur **PICOTIN Gaëtan** souligne qu'il s'agit d'un décalage de trésorerie.

Monsieur **HAVET Pierre-André** demande « *si depuis le mois d'avril, il y a eu beaucoup de dépenses imprévues, pourquoi cet emprunt n'a pas été évoqué au moment du budget en avril ?* ». Il regrette que ce sujet n'ait pas été discuté en commission des finances avant le conseil de ce soir. Et que la situation aurait pu être mieux anticipée. Qu'aujourd'hui, la commune n'a pas vraiment le choix.

Monsieur le Maire rappelle que l'échéance de remboursement de la ligne de trésorerie est pour le mois de septembre que c'est pour cela que le sujet est évoqué aujourd'hui en juin.

Monsieur le Maire répond à la question de Madame **VANHERSEL Valérie** au sujet du choix entre la ligne de trésorerie ou l'emprunt ? A cette question, Monsieur le Maire soulève qu'il est toujours possible de le faire, mais dans un an il faudra le rembourser, et si dans un an la trésorerie est de nouveau tendue, on se reposera les mêmes questions, que l'emprunt correspond aux travaux pour l'église et s'étale sur plusieurs générations.

Madame **BOUCKENOOGHE Céline** demande si un comparatif des 2 solutions a été établi pour évaluer les frais financiers des 2 options.

Monsieur **PICOTIN Gaëtan** précise que : « Le taux de découvert ou d'un crédit de trésorerie est plus élevé que le taux d'un emprunt ».

Monsieur le Maire ajoute que les frais sur la somme non utilisée sur un crédit de trésorerie sont à payer.

Madame **VANHERSEL Valérie** regrette que la commission n'ait pas été réunie avant le conseil, comme indiqué dans le Règlement intérieur.

Monsieur le Maire précise le montant des annuités à un taux de 4.15 %.

- En 2025 107 370 euros
- En 2026 79 056 euros

« *Actuellement pour 2024 notre annuité s'élève à 77 415 euros, ce qui signifie que pour l'année prochaine nous devons être très prudents en terme d'investissements* ».

Madame **VANHERSEL Valérie** demande alors si l'équipe en place n'allait pas accomplir les éléments de votre programme ?

Monsieur le Maire rétorque que « *tout ne sera peut-être pas réalisé, aucune commune ne réalise 100 % de son programme. Mais que si le conseil décide de tout faire, alors, on risque de mettre les finances dans le rouge. Il suivra alors la décision du conseil municipal* ».

Monsieur **POILLON Jean-Claude** se demande : « *combien coûte la ligne de trésorerie ?* »

Monsieur **DEHEEGHER Clément**, adjoint à Madame la Secrétaire Générale de Mairie précise que cela coûte entre 25 et 30 € par jour. A cela, Monsieur **PICOTIN Gaetan** rappelle les propos de Monsieur **HAVET Pierre-André** : « un crédit de trésorerie coûte cher ».

Madame **Béatrice GOCYK**, se demande : « *pourquoi on doit faire un emprunt de 400 000 €, au vue de la trésorerie disponible aujourd'hui, pourquoi ne pas en faire un aujourd'hui et un autre plus tard lorsque les taux auront descendu ?* »

Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui personne ne peut connaître avec certitude les taux futurs, que nous devons rembourser les 368 000 € en septembre et précise également que la trésorerie sert notamment à payer les salaires, et les charges courantes.

Madame **Béatrice GOCYK** se demande : « *si tous les investissements inscrits au budget doivent être réalisés, certains ne peuvent ils pas être reportés en 2025 ?* »

Monsieur le Maire informe que certains investissements comme l'éclairage la commune a déjà signé un engagement avec le Territoire d'Energie des Flandres, avec un dossier ADVB, pour la téléphonie et l'informatique les travaux sont déjà engagés.

Madame **Sonia PRUVOST** demande : « *si à partir du 1er aout la commune sera en déficit ?* »

Monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur **HAVET Pierre-André** souhaite savoir ce qui a été réglé avec les 368 000 €, il souhaite savoir comment la commune en est arrivée à cette situation ?

Monsieur le Maire le maire répond que les fonds ont servi pour les travaux de l'église, et précise qu'il a toujours informé le conseil municipal sur le surcout des travaux entre la phase initiale et la situation actuelle. Des travaux qui par ailleurs ne sont subventionnés qu'à 50 %.

Monsieur **TROLET Cédric** demande s'il y aura encore des travaux à faire à l'église ?

Monsieur le Maire rappelle que les lambris des voutes sont en mauvais état et invite la commission travaux à constater l'état de la toiture de la nef sud.

Madame **VANHERSEL Valérie** réitère sa demande d'un tableau récapitulatif des dépenses engagées par la commune dans tous les secteurs.

Monsieur le Maire répond que c'est un gros travail mais qu'il y a possibilité.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à prendre part au vote

VOTE DU CONSEIL

POUR	Unanimité
CONTRE	
ABSTENTION	Mesdames VANHERSEL Valérie , PRUVOST Sonia et GOCYCK Béatrice

5) Etude du mode de restauration collective année scolaire 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle qu'avec Monsieur **PICOTIN Gaëtan**, 2 agents ont été reçus, que Régine est actuellement en temps partiel thérapeutique à 70 % et a indiqué qu'elle entamait un dossier d'invalidité, et qu'elle ne souhaite plus travailler à la confection des repas, mais uniquement en service salle.

Madame **VANHERSEL Valérie** se demande : « si le médecin va nous indiquer les tâches qu'elle pourra ou non accomplir » ?

Monsieur le Maire précise que l'autre agent, Corinne, nous a indiqué qu'elle n'aime pas faire réchauffer les plats. Toutes les deux ont clairement indiqué ne pas vouloir suivre des formations. Actuellement, il peut avoir 140 repas à faire, et un seul agent pour tout faire cela semble peu. Sans compter, si celle-ci est absente comment faire ?

Monsieur **PICOTIN Gaëtan**, Adjoint délégué à la jeunesse expose les solutions pour la confection des repas en vue de la prochaine rentrée scolaire. Soit :

- Une continuité du système actuel,
- Soit nous passons par la mise en place d'un chef détaché d'une société de restauration (DUPONT, API,...)
- Soit la commune procède à l'embauche d'un chef
- Soit Corinne devra gérer seule la confection des repas.

Cette dernière option n'est pas envisageable selon lui. Quant à l'embauche d'un chef cela reviendrait à alourdir la masse salariale de la commune qui est déjà trop élevée. Pour information, aujourd'hui la masse salariale représente 44 % du budget. La moyenne se situe autour des 37 %. Cette dernière est également à écarter selon lui. Reste alors la liaison froide et le chef sur place. Jusqu'à présent, la liaison froide a répondu aux attentes.

Monsieur le Maire précise que la liaison froide a été mise en place à la suite d'absence pour maladie d'un agent. Puis reconduit, du fait de la maladie qui a conduit l'agent à être en temps partiel thérapeutique.

La dernière option permettrait d'utiliser le matériel existant, d'avoir la certitude que les registres sanitaires, lessiviels et autres contrôlés sera à la charge de la société de restauration, mais pour cela nous devons établir un marché public. Un cahier des charges sera établi dans lequel sera stipulé nos attentes en matière d'origine des produits (produits locaux, le pain pris à la boulangerie du village, et que l'épicerie du village soit consultée). Voir également les services qui pourront être proposés par les structures (Matériel salad'bar, Table de tris, animations,...).

Cette solution répond aux attentes des parents qui souhaitent que les repas soient cuisinés sur place, et de plus il serait peut-être possible que celui-ci cuisine pour des associations du village. En outre, la capacité de la cuisine permet de faire plus de repas par jour que le nombre d'enfant mangeant à la cantine, dans ce cas, des repas supplémentaires pourront être revendus moyennant une redevance (0.40 € à 0.50 € à la société de restauration.) ce qui permettrait de réduire le coût. Car, le coût sera plus cher pour la commune, comme il le sera si nous embauchons un chef.

Madame **GOCYCK Béatrice** rappelle que : « la commune reste responsable des repas confectionnés dans ses locaux ».

Monsieur **PICOTIN Gaëtan** rappelle les propos de Madame **PRUVOST Sonia** lors d'une commission, « il faut changer les choses ».

Le fait qu'un agent soit malade à précipiter les choses.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil Municipal sachant que l'avis de la commission est favorable à cette dernière solution.

Monsieur le Maire répond à l'interrogation de Madame **VANHERSEL Valérie** au sujet de l'aménagement de poste de Régine : « qu'à ce jour nous n'avons pas le compte rendu de son médecin et qu'il faut prendre une décision pour la rentrée de septembre »

Monsieur **PICOTIN Gaëtan** précise que le contrat actuel avec la société Dupont s'arrête fin Aout, et qu'il faut prendre une décision claire.

Madame **BOUCKENOOGHE Céline** précise : « *Qu'à cette heure nous n'avons pas tous les éléments pour choisir* ».

Monsieur **POILLON Jean-Claude** se positionne pour la solution du chef : « *si nous avons la certitude que les produits proviennent de producteurs locaux* ».

Madame **BOUCKENOOGHE Céline** souligne : « *qu'il en va de l'existence de la superette du village* ».

Monsieur **PICOTIN Gaëtan** précise que : « cela sera inscrit dans le cahier des charges » et qu'il déjà pris contact avec le gérant pour évoquer cette situation.

- Le coût d'un repas en gestion interne (salaire + frais biologique uniquement) est de 5.76 €
- Le coût d'un repas en gestion interne avec embauche serait de 7.70 €
- Le coût d'un repas en gestion sur place par société de restauration est de 6.68 €

Monsieur **GERVOIS Nicolas** se demande : « *combien de repas supplémentaire pourraient être cuisinés ?* »

Monsieur **PICOTIN Gaëtan** précise : « *une centaine de rations pourrait être confectionnée* ». Donc, cela serait une rentrée d'argent pour la commune.

Monsieur le Maire et Monsieur **PICOTIN Gaëtan** précisent « *qu'à ce jour, il faut que la société de restauration ai une demande et que cette potentielle entrée d'argent n'a pas été évaluée dans cette étude* ».

Madame **VANHERSEL Valérie** se demande : « *à combien s'élève le poste denrée ?* ».

Monsieur **PICOTIN Gaëtan** précise que ce poste avoisine les 58 590 €.

Madame **VANHERSEL Valérie** annonce que : « déjà aujourd'hui, il faudrait un marché public ».

Monsieur **PICOTIN Gaëtan** réagit : « cela fait plus de 20 ans qu'il aurait fallu le faire ».

Madame **VANHERSEL Valérie** précise : « *qu'il n'y a pas d'assurance que ce soit la superette qui remporte le marché* ».

Monsieur **PICOTIN Gaëtan** rappelle que lors d'un marché public, c'est le mieux disant qui l'emporte, pas le moins disant.

Monsieur **TROLET Cédric** demande : « *qu'elle sera la certitude que les denrées proviendront de la superette, ou de la boulangerie ?* »

Monsieur **PICOTIN Gaëtan** annonce que la commune le saura rapidement si les commerçants ont été questionnés, démarchés. Et la commune appuiera de tout son poids pour que les produits proviennent de chez nos artisans et commerçants.

Madame **VANHERSEL Valérie** demande si le cahier des charges est déjà établi ?

Monsieur **PICOTIN Gaëtan** précise que selon la décision du conseil municipal, la commission sera réunie pour l'établir.

Madame **GOCYCK Béatrice** se demande : « *si il n'est pas mieux de continuer avec le système actuel, en attendant de voir la suite de l'aptitude médical de l'agent. Et de voir par la suite s'il faut embaucher ou passer par la formule d'un chef extérieur* ».

Madame **BOUCKENOOGHE Céline** est en accord avec Madame **GOCYCK Béatrice** et demande : « *si des contacts avec les écoles hôtelières peuvent être pris* ».

Monsieur **PICOTIN Gaëtan** informe que : « *Madame ACTHREGALLE Caroline a déjà pris contact avec les écoles hôtelières, et qu'il n'y a pour l'instant personne* ».

Madame **GOCYCK Béatrice** a des doutes que les sociétés de restauration fassent travailler le commerce local. Et c'est important de le faire travailler.

Monsieur **TROLET Cédric** se demande : « *Combien de temps serions-nous engagés* » : 4 ans environ.

Madame **PRUVOST Sonia** se demande : « si c'est possible de prolonger le contrat actuel ? »

Monsieur le Maire répond qu'il est possible de prolonger le contrat de service actuel, mais nous aurions déjà dû le faire pour cette solution.

Madame **GOCYCK Béatrice** se demande : « *si l'on peut-on lancer un marché et puis continuer jusqu'en fin d'année avec la liaison froide* ».

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce choix.

VOTE DU CONSEIL

POUR	Unanimité
CONTRE	
ABSTENTION	

Le conseil Municipal propose de continuer jusque fin d'année avec la solution actuelle, le temps d'avoir tous les éléments concernant la situation de l'agent et le retour du marché public.

6) Projet de création d'un Espace de Vie Sociale de secteur

Monsieur **PICOTIN Gaëtan**, Adjoint délégué à la jeunesse et Monsieur le Maire font une restitution des deux réunions de travail auxquelles ils ont participé avec d'autres communes sur ce projet dont la phase à venir est l'établissement d'un diagnostic de territoire, afin de connaître les forces et faiblesses de notre territoire.

Sur le territoire de la CCHF, il existe 2 zones couvertes, celle autour d'HONDSCHOOTE-REXPOEDE et WATTEN. Entre les deux une zone non couverte, bien que dans les villages de cette dernière il existe des associations formidables, dont une dans notre village qui est reconnue par la CAF. Le but est de voir si sur notre territoire il y a nécessité ou pas d'avoir une structure. Cette structure pourrait faire la publicité des activités proposées par les associations des communes de notre secteur.
Cette structure aurait une fonction administrative.

Le coût oscillerait entre 1.24 €/ habitant à 2.63 € si par exemple la commune de Wormhout ne souhaite pas s'associer. Dans ce dernier cas, il n'y aurait pas de diagnostic réalisé.

Si le diagnostic se fait, ce n'est pas pour cela que le projet verra le jour.

Le diagnostic serait fait par les fédérations des centres sociaux, qui a l'habitude de ce genre de projet.

VOTE DU CONSEIL

POUR	Messieurs FRANCKE Stéphane , PICOTIN Gaëtan , BEUN Régis (par procuration)
CONTRE	
ABSTENTION	11 abstentions

7) Renouvellement des convention et contrat de déneigement

La CCHF propose la reconduction de la convention relative à l'intervention des exploitants agricoles et du contrat relatif à l'intervention de prestataires pour le déneigement des réseaux routiers communaux de son territoire.

A ce jour, c'est l'entreprise Agri-services du Briel qui dispose d'un contrat avec la commune d'HERZEELE. Monsieur Gesquière, contacté, accepterait la reconduction de son engagement en faveur de la commune d'Herzeele.

VOTE DU CONSEIL

POUR	Unanimité
CONTRE	
ABSTENTION	

8) Mise à jour du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose l'obligation pour les conseils municipaux de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur six mois après leur installation. Par délibération N° 47/2020 du 5 octobre 2020, le règlement intérieur du conseil municipal d'Herzeele était validé et présenté au contrôle de légalité.

Il s'avère que des modifications ont été apportées en ce début d'année 2024 sur les modes et délai de présentation des budgets et documents annexes.

Monsieur le Maire a donc adapté le règlement existant et profité de cette occasion pour y apporter un toilettage qu'il soumet à l'approbation de l'assemblée.

Madame VANHERSEL Valérie se demande : « quelles sont les modifications apportées ».

Monsieur le Maire répond que la modification est essentiellement en rapport avec le passage à la comptabilité M57, et l'envoi des documents relatifs au budget dans les 12 jours avant le conseil. Les autres modifications correspondent aux obligations issues de la CGCT.

Madame VANHERSEL Valérie regrette qu'une version avec les modifications surlignées n'ait pu être donnée au conseil.

Monsieur le Maire rappelle que la version actuelle a été envoyée à chaque membre du conseil, et que chacun avait le pouvoir de faire la comparaison.

Madame VANHERSEL Valérie pose la question sur la situation de la commission communication ? Pour pouvoir préparer dans les temps les éléments qui seront à publier dans Le p'tit herzeelois, car aucune date n'a été donnée.

Monsieur le Maire rappelle que le délai est de 5 jours, comme indiqué dans le règlement, et qu'il a questionné chaque membre du conseil pour entrer dans cette commission, aujourd'hui peu de retour ont été envoyé.

Monsieur le Maire pose alors la question à l'ensemble du conseil pour connaitre qui souhaite faire parti de la commission communication.

Personne ne se manifestant, il trouve regrettable cette situation.

Madame VANHERSEL Valérie intervient en indiquant que ce bulletin existe depuis 1989, que c'est le premier mandat, où il manquera des numéros. Avant il y avait 2 numéros par an, qu'elle a été présidente de l'association en charge de cette publication. Que cela coûtait moins chère à la commune, que la majorité en place allait faire mieux, avec 4 numéros par an.

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête avait été établie par les membres de la commission en début de mandat, que les personnes ayant menées cette enquête ne sont plus présentes aujourd'hui.

Madame **VANHERSEL Valérie** rappelle que ce n'est pas la première enquête qui n'a donné suite, la salle des sports, l'accessibilité de la Mairie, un bulletin vieillissant.

Madame **BOUCKENOOGHE Céline** précise que : « *si elle a démissionné de cette commission c'est qu'elle s'est retrouvée seule avec Madame Laurence VANOOSTEN pour établir le dernier numéro* ».

Les membres de la commission étaient :

- Madame Laurence VANOOSTEN
- Monsieur Nicolas GERVOIS
- Monsieur Gaëtan PICOTIN
- Madame Céline BOUCKENOOGHE

Monsieur **GERVOIS Nicolas** précise qu'avec Monsieur PICOTIN Gaëtan, ces derniers publient régulièrement sur la page Facebook de la commune, que le logiciel de la commune pour établir le petit Herzeelois n'est pas facile à utiliser.

Monsieur **GERVOIS Nicolas** veut bien aider à établir un feuillet de présentation des manifestations à venir, mais pas faire un bulletin complet.

Madame **BOUCKENOOGHE Céline** précise que : « *c'est un travail chronophage, qu'entre le temps de récupérer tous les articles, le tri des articles et la mise en page cela prenait beaucoup de temps* ».

Madame **VANHERSEL Valérie** précise que : « *vous avez voulu transformer la formule, aujourd'hui vous êtes à zéro* ».

Monsieur **GERVOIS Nicolas** rappelle que : « *NON, il y a tout de même le feuillet des manifestations* ».

Monsieur le Maire souligne que le problème principal est l'engagement, que pour diverses raisons des personnes démissionnent.

Monsieur **HAVET Pierre-André** s'exprime et : « *trouve dommage que dans le programme de la majorité, il était noté l'engagement de favoriser les artisans et commerçants du village. Les nouveaux arrivant avaient ainsi la possibilité de les connaître* ».

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un choix pris à un moment donné, qu'il arrive parfois de faire de bon choix et parfois de mauvais choix, l'essentiel c'est d'avancer.

Monsieur **TROLET Cédric** demande : « *une explication sur la différence entre adjoint délégué et rapporteur noté à l'article 30 Fonctionnement des commissions et faut-il oui ou non faire des comptes rendu ?* ».

Madame **VANHERSEL Valérie** intervient, en précisant que : « *là aussi c'était une promesse de la majorité, qu'elle ne reçoit pas les compte rendus* ».

Monsieur le Maire répond que c'était une de ses demandes, et non une promesse de la majorité.

Madame **BOUCKENOOGHE Céline** précise que : « *cela a été fait lorsqu'il y avait suffisamment de personne présente dans les commissions* ».

Lors de cette séance, Madame **Laurence VANOOSTEN** prend la parole : « *Je pense que je vais m'en aller, car, si à chaque fois lors d'un Conseil Municipal nous sommes en train de se chamailler, nous sommes tous là pour faire avancer la commune, cela est fatigant...* »

Monsieur **HAVET Pierre-André** rétorque : « *qu'il s'agit d'un débat contradictoire* ».

Madame **Laurence VANOOSTEN** réponse par la négative : « *Que les propos sont à charge, nous passons du temps et le conseil municipal chipote sur certains points sans intérêts* ».

Monsieur le Maire apaise la séance du conseil municipal, Madame **Laurence VANOOSTEN reprend place.**

L'assemblée délibérante est invitée à passer au vote.

VOTE DU CONSEIL

POUR	Unanimité
CONTRE	
ABSTENTION	

9) Mise en place du règlement des autorisations spéciales d'absence

Monsieur le Maire présente la mise en place d'un règlement des autorisations spéciales d'absences.

Le bien-être des agents est une donnée non négligeable à prendre en compte dans le cadre du service rendu à la population. Un agent soutenu par sa hiérarchie sera plus enclin à se rendre sur son lieu de travail sans s'y rendre à reculons.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter sur les autorisations spéciales d'absences, lesquelles représentent un avantage certain dans le cadre professionnel.

Elles constituent une facilité en matière d'aménagement du temps de travail et s'implique directement dans le processus de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (G.P.E.E.C). En outre, ces autorisations sont accordées de manière discrétionnaire selon le type d'absence (familiale, vie courante, maternité, civique etc...) et nécessitent un justificatif pour chaque motif.

Pour apporter au mieux des propositions concrètes et censées, une comparaison a été faite avec les droits accordés par le Code du Travail et les autorisations spéciales d'absence votées par les départements.

VOTE DU CONSEIL

POUR	Unanimité
CONTRE	
ABSTENTION	

10) Révision du régime RIFSEEP

Aux fins de se conformer à la législation, la délibération 005/2019 du 25 février 2019 portant mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P avait été votée en fixant des plafonds maximums en lien étroit avec les bénéficiaires.

Pour prévenir les éventuelles évolutions en matière de régimes indemnitaires, Monsieur le Maire propose à la commune de délibérer de nouveau sur les montants plafonds fixés par les décrets d'applications sans changer le corps de la délibération.

Aussi, cette volonté s'explique pour plusieurs raisons :

- Anticiper les révisions d'attribution des primes,
- Eviter de pénaliser un nouvel agent communal ayant évolué dans sa carrière et de permettre une équité dans l'attribution du régime indemnitaire du RIFSEEP,
- Anticiper les éventuels avancements de grade et/ou d'emplois,

La principale motivation étant d'accompagner plus aisément les agents en matière de régime indemnitaire et d'éviter de délibérer à chaque nouvelle décision portant sur l'évolution de leur carrière.

VOTE DU CONSEIL

POUR	Unanimité
CONTRE	
ABSTENTION	

POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS

1. Reconduction du contrat PEC

Monsieur le Maire précise que la commune emploi Monsieur Nicolas DEVULDER, lequel vient de finir son contrat précisément le 22 juin 2024 et propose de le renouveler comme l'y autorise la loi d'une année, le conseil accepte à l'unanimité cette reconduction.

2. Location du garage impasse des jardins

Monsieur le Maire indique que le garage impasse des jardins vient d'être libéré par Monsieur Aurélien Degroote. Il propose par conséquent de le mettre en location.

3. Estiv'battle

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur PICOTIN pour évoquer la participation à l'Estiv'Battle 2024. Estiv'battle 2024 est une activité gratuite destinée aux adolescents de la commune (12 – 17 ans), qu'il s'agit de la seconde édition et correspond à une action menée en collaboration avec 7 autres communes.

Le cout sera partagé en fonction du nombre de participant par commune et qu'il y aura des activités données par le département gratuitement, d'autres seront payantes notamment les repas.

A ce jour il n'y a aucune réservation.

Il s'agit d'une offre complémentaire aux activités proposées par la CCHF.

Cette journée se déroulera fin aout.

Le coût est faible pour la commune avoisinant les 100 €.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Madame **BOUCKENOOGHE Céline** en qualité de vice-présidente de la commission culture fait un point sur le festival « *Allouette Badine* » de grande qualité, une belle réussite. De plus, cette dernière signale qu'elle n'organisera pas de marché estival, trop ont vu le jour aux alentours. Que lors du marché mensuel du 07 juillet, Miss Naturelle Nord Pas de Calais sera présente, également le photographe Jean DRIEUX sera présent et enfin que le marché sera ouvert à de nouveaux exposants.

Monsieur **GERVOIS Nicolas** énumère les dernières actions menées et celles à venir par la commission des fêtes :

- Le 19.05.2024 : les 4 jours de dunkerque sont passés sur le village et en profite pour remercier tous les membres du conseil ayant été signaleur.
- La tenue de séance de « *Cinéleague* » – ciné goûter représentant 90 spectateurs
- La fête « *Cox Harley* » au quartier de la gare, qui a connu un beau succès et qui ravi les habitants du quartier. Une possible évolution vers la remise en place de la brocante.
- Le 27.06.2024 : Au café des orgues la diffusion du film les choristes avec ciné league, auparavant la chorale de l'école chantera sur ce thème
- Le 27.07.2024 aura lieu : « *Herzeel c'est gonflé* ».

Monsieur **TROLET Cédric** fait le point sur les travaux réalisés, et à la demande de Monsieur BEUN Régis, adjoint aux travaux et espaces verts fait un point sur les travaux. Il signale que les agents sont pris par les travaux des espaces verts, et qu'ils sont beaucoup pris pour les festivités.

Monsieur **GERVOIS Nicolas** précise que cette année l'association des amis de l'école a donné un grand coup de main, et il les en remercie.

Monsieur **TROLET Cédric** poursuit par la liste des travaux réalisés :

- Entrée du lotissement des Vergers : les bornes seront décalées de 50 cm vers l'intérieur.
- Passage protégé près du lion blanc : un accord a été trouvé avec le département.
- Le problème du gaz route départementale entrée village : GRDF met en suspens le projet car trop onéreux, ils n'ont pas les fonds : Date prévue en 2025.
- Chemin d'Ypres : Route faite
- Chemin de l'Yser : Demande faite
- Impasse maison bleue : la CCHF a étalé 4 Tonnes d'enrobé.
- Bassin de rétention chapelle Delattre : La réunion s'est bien passée avec l'USAN, on se dirige vers un élargissement des fossés (300 M²)
- Foot : Déplacement des mâts par la Société Yvoz en régie.
- Le SIECF démarre le chantier prochainement route de Wormhout, Place et St crépin, Route de Bambecque.
- Un poteau semble s'effriter une intervention est prévue.
- Au niveau de bâtiments, les travaux de téléphonie continuent, les caméras ont été installées au niveau des orgues et de l'atelier

Monsieur **GERVOIS Nicolas** évoque l'intervention de l'USAN au niveau de la petit becque derrière le logement de M.Damie. : « N'y a-t-il pas un problème avec des arbres qui sont trop grand ».

Monsieur le Maire demandera que l'intervention soit faite par l'USAN.

Monsieur **POILLON Jean-Claude** annonce qu'une intervention est prévue courant Aout, entre la route de Winnezele et de Bambecque.

Madame **GOCYCK Béatrice** précise que : « *rue des colombes le carrefour reste dangereux* ».

Monsieur **TROLET Cédric** rappelle qu'un plan avait été vu en conseil, qui a été refusé par le maitre d'œuvre sous prétexte que l'angle de giration n'est pas respecté au niveau du STOP. Après une réunion, les potelets seront déplacés de 50 cm et le STOP sera allongé. Cela reste une signalisation provisoire.

Un poteau a été plié aux vergers : d'après des riverains c'est un engin agricole qui a percuté le poteau de signalisation.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 H 16.

Herzeele, le
Le Maire

Stéphane FRANCKE



